

ART. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> avril 1957, les droits perçus à l'occasion des examens d'entrée ou de la délivrance des diplômes de certains établissements privés d'enseignement technique sont fixés comme suit :

Ecoles supérieures de commerce :

Concours d'admission .....	500 F
Examen d'entrée en troisième année .....	500
Examen final et diplôme .....	1.000

Ecoles des hautes études commerciales et écoles du haut enseignement commercial pour les jeunes filles :

Diplôme .....	1.000
Diplôme d'ingénieur délivré par des écoles privées reconnues par l'Etat .....	2.000
Diplôme de technicien délivré par des écoles privées reconnues par l'Etat .....	1.000

ART. 3. — A compter du 1<sup>er</sup> avril 1957, les droits perçus au titre des examens et diplômes organisés par le Conservatoire national des arts et métiers sont fixés comme suit :

Diplômes d'ingénieur ou diplômes d'études économiques ou spéciales .....	2.000 F
Diplômes des instituts du C.N.A.M. ....	2.000
Diplômes d'ingénieurs institués en application de l'article 8 de la loi du 17 juillet 1934 (droits d'inscription) .....	6.000

ART. 4. — Les candidats bénéficiaires d'une bourse d'Etat consentie pour leurs études sont exonérés des droits d'examen perçus au titre de concours d'admission dans les écoles publiques et au titre des épreuves conduisant à la délivrance d'un diplôme.

ART. 5. — Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ART. 6. — Le directeur du Budget du ministère des Affaires économiques et financières et le directeur général de l'Enseignement technique au ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Le Ministre d'Etat, chargé de l'Education nationale,  
de la Jeunesse et des Sports :

René BILLERES.

Pour le Secrétaire d'Etat au Budget et par délégation,  
Le Directeur du Budget :

Gilbert DEVAUX.

(J.O. du 2 mai 1957.)

F  
7-49  
(7157)

**Arrêté du 3 mai 1957**

(Premier Degré, 1<sup>er</sup> Bureau)

(Vu A. 18-1-1887 ; A. 18-8-1920 ; A. 24-7-1947.)

Georg-Eckert-Institut  
für internationale  
Schulbuchforschung  
Braunschweig  
-Schulbuchbibliothek -

99/2392

**Objet : Modification des programmes d'histoire et de géographie des classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième des cours complémentaires.**

**ARTICLE PREMIER.** — Les programmes d'histoire et de géographie des classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième des cours complémentaires de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré sont modifiés conformément au tableau annexe au présent arrêté.

**ART. 2.** — Le présent arrêté prendra effet à dater de sa publication au *Journal officiel*.

**ART. 3.** — Le Directeur Général de l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Pour le Ministre et par délégation,  
Le chef du Cabinet,  
**M. DIRAND.**

**A. — ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE**

**1<sup>o</sup> Classe de sixième.**

L'Antiquité :

On ne devra pas consacrer plus de 12 leçons à la chronologie, à la préhistoire et à l'histoire de l'Orient, ni plus de 16 à 18 leçons à l'histoire de la Grèce, de manière que celle-ci soit terminée pour le 15 mars. On sera très bref sur le récit des guerres ou sur les crises politiques ; on mettra l'accent, en revanche, sur les questions relatives aux civilisations de l'Antiquité.

**2<sup>o</sup> Classe de cinquième.**

Le Moyen Age et le début des Temps Modernes.

*Premier trimestre :*

La société féodale et l'épanouissement de la civilisation médiévale (X-XV<sup>e</sup> siècle).

On traitera succinctement les éléments suivants du programme : les Francs en Gaule, Clovis. L'empire romain d'Orient. La Papauté et l'expansion du christianisme. Mahomet et l'empire arabe.

Charlemagne. L'empire franc et sa dislocation. L'avènement des Capétiens.

*Deuxième trimestre :*

Les progrès de la Monarchie française, de Philippe-Auguste à Louis XI.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme :

L'Eglise - Les Monastères - Les Croisades.

La conquête normande - France et Angleterre du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle - Limitation du pouvoir royal en Angleterre - La Grande Charte - Le Parlement - Les grands courants économiques et les marchés en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

(La Flandre - La Hanse - Venise.)

*Troisième trimestre*

L'élargissement de la connaissance du monde - Les grandes découvertes maritimes - La Renaissance - La Réforme.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme :

Les guerres d'Italie - Rivalité des Maisons de France et d'Autriche - Transformation de la société française dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les guerres de Religion - Henri IV et Sully.

**3<sup>e</sup> Classe de quatrième.**

Les Temps Modernes.

*Premier trimestre :*

Restauration du pouvoir royal en France - Henri IV - Richelieu - Mazarin - L'apogée de la monarchie absolue - Louis XIV - La Cour et le Gouvernement - Colbert et son œuvre économique - Politique religieuse - La civilisation au XVII<sup>e</sup> siècle.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme : l'établissement de la prépondérance française en Europe - La guerre de Trente ans - Traités de Westphalie et des Pyrénées - Les guerres de Louis XIV - Louvois et l'Armée - Apogée et déclin de la prépondérance française - La fin du régime.

La transformation de l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle : les révolutions d'Angleterre - Croissance de la Prusse - Recul des Turcs - La Russie de Pierre-le-Grand.

*Deuxième trimestre :*

La civilisation française et son rayonnement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les idées nouvelles - Les progrès techniques et le développement de la grande industrie.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme

La France sous Louis XV - Déclin de l'absolutisme.

L'Angleterre : formation du régime parlementaire.

Les Etats continentaux - le despotisme éclairé - La Prusse de Frédéric II - La Russie de Catherine II - L'Autriche de Joseph II - Partage de la Pologne.

*Troisième trimestre :*

Les Etats généraux - Les cahiers de doléances - L'Assemblée constituante - L'Assemblée législative - La Convention.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme : Louis XVI - La Crise financière et la situation économique - L'échec des réformes.

Les guerres de la Révolution - Le Directoire.  
 Le Consulat et l'Empire - Gouvernement et Institutions.  
 L'armée - Les conquêtes et les transformations de l'Europe.  
 Les résistances nationales - La chute de l'Empire et le Congrès de Vienne.

**4° Classe de troisième.**

L'Epoque contemporaine.

*Premier trimestre :*

Les transformations politiques, sociales et économiques de l'Europe, de 1815 à 1870.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme :

La Restauration et la Monarchie de Juillet : histoire intérieure.

Les Révolutions de 1848 en Italie, en Autriche et en Allemagne.

Le Second Empire - Politique intérieure.

La question d'Orient.

*Deuxième trimestre :*

L'établissement de la III<sup>e</sup> République et son œuvre jusqu'en 1939.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme :

Les principaux Etats étrangers jusqu'à la Grande Guerre : l'Angleterre et l'Empire britannique - La Russie - L'Autriche-Hongrie - Les Pays balkaniques - Les Etats-Unis.

*Troisième trimestre :*

Essor de la civilisation scientifique et industrielle.

On traitera succinctement les éléments suivants du programme :

La Grande Guerre (1914-1918) - La Société des Nations - Le B.I.T.

Le monde entre les deux guerres.

## B. — ENSEIGNEMENT DE LA GEOGRAPHIE

On se référera aux dispositions de l'arrêté du 23 novembre 1956 concernant l'enseignement de la géographie dans les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire.

# CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ET BREVETS PROFESSIONNELS NATIONAUX

	Prix	Franco
	—	—
● C.A.P. Radio-Electricien .....	75 F	105 F
● B.P. Radio-Electricien .....	75 »	105 »
● C.A.P. Radio-Electricien : Mention complémentaire de Dessinateur industriel en Construction radio- électrique .....	40 »	70 »

## HOTELLERIE ET RESTAURATION

● C.A.P. Commis de Restaurant .....	30 »	60 »
● C.A.P. Cuisinier .....	30 »	60 »
● C.A.P. Employé d'Hôtel .....	40 »	70 »
● C.A.P. Sommelier-Caviste .....	30 »	60 »

## INDUSTRIES ET ARTS GRAPHIQUES

● C.A.P. Compositeur-Typographe .....	25 »	55 »
● C.A.P. Imprimeur-Typographe .....	25 »	55 »
● C.A.P. Reporteur-Conducteur-Lithographe .....	25 »	55 »
● C.A.P. Plumiste .....	25 »	55 »
● C.A.P. Graveur-Lithographe .....	25 »	55 »
● C.A.P. Reporteur Photomécanique .....	25 »	55 »
● C.A.P. Conducteur Offset .....	25 »	55 »
● C.A.P. Doreur .....	25 »	55 »
● C.A.P. Imprimeur-Héliogaveur .....	25 »	55 »
● C.A.P. Clicheur-Galvanotypieur .....	25 »	55 »
● C.A.P. Claviste-Monotypiste, Fondateur-Monotypiste	25 »	55 »
● C.A.P. Brochure (H.F.), Reliure manuelle (H.F.), Reliure industrielle (H.F.) .....	40 »	70 »
● C.A.P. Industries photomécaniques .....	40 »	70 »

## INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

● C.A.P. Couture Tailleur, Couture Flou, Corset sur mesure, Mode (une seule brochure) .....	60 »	90 »
--	------	------

(Suite page 3624.)

*Inutile d'écrire. Adressez-nous DIRECTEMENT votre chèque de virement  
en indiquant au dos votre commande.*

## Rectificatif à l'arrêté du 3 mai 1957

publié au B.O. n° 19 du 9-5-57

Objet : Modification des programmes d'histoire et de géographie des cours complémentaires. — Rectificatif.

Le paragraphe B. — « Enseignement de la géographie » du tableau annexé à l'arrêté du 3 mai 1957 est modifié ainsi qu'il suit :

« On se référera, en ce qui concerne la méthode d'enseignement de la géographie, aux dispositions de l'arrêté du 23 novembre 1956 concernant l'enseignement de la géographie dans les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire. Il est entendu toutefois que ces programmes ne sont pas modifiés dans leur libellé et qu'ils restent ceux fixés par arrêté du 21-7-1947 modifié par l'arrêté du 31-5-1955. »

Georg-Eckert-Institut  
für internationale  
Schulbuchforschung  
Braunschweig  
-Schulbuchbibliothek -

= Bulletin Officiel de l'Éducation  
Nationale, No. 45

B.O.E.N. n° 45 (12-12-57)